



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Identification du site concerné :**

Lot 3 577 904 du cadastre de Québec, sis au 484 chemin des Érables, Municipalité de Racine

**Zone :** VR-6

**Nature et effets:**

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de réduire la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire à 2.05 mètres et de réduire la marge de recul arrière d'un bâtiment principal à 2.79 mètres.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 5 juin**, à 19 h à la salle du conseil municipal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 6 mai 2023.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 6 mai 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de mai, deux mille vingt-trois.

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière